



RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE DE COUTHOL ET DE SES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION – DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2023

Dossier d'enquête publique – Captage de Couthiol

Contexte et objectif

- ✓ **Réalisation d'un dossier préparatoire** : Transmission à l'ARS pour organisation de la visite de l'Hydrogéologue Agrée en Mai 2019
- ✓ **Réalisation de la visite de l'Hydrogéologue Agrée** sur site en date du 06 février 2020 → Remise de son rapport en Février 2020, modifié en Septembre 2021 pour apporter une correction, donnant un avis favorable pour une utilisation du captage comme forage de secours
- ✓ **Prise d'une délibération du Conseil Municipal** pour approuver la régularisation du captage comme secours et poursuite de la procédure en date du 30 septembre 2021
- ✓ **Réalisation d'un dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, sur la base des prescriptions de l'HA :**
 - Transmission à la DDT en Octobre 2021
 - Réception d'un courrier de recevabilité demandant des précisions en décembre 2021
 - Réponse à ce courrier via la plateforme transmise en Juillet 2022
- ✓ **Réalisation d'un dossier d'enquête publique**

Objectif de la séance du jour : Approuver le dossier d'enquête publique et son contenu, préalable indispensable à sa transmission officielle à la DDT et l'ARS → Production d'arrêtés préfectoraux par les 2 entités pour autoriser cette régularisation → Ouverture de l'enquête publique unique obligatoire (Articles L123-2 et L214-4 du Code de l'Environnement)

Dossier d'enquête publique – Captage de Couthiol

Intérêt de la régularisation de ce captage

✓ Une nécessité réglementaire pour la commune

→ Le Code la Santé Publique (CSP) – Articles R.1321-1 à R.1321-68 et ses annexes 13-1 à 13-3 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine stipule que l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine par une personne publique ou privée doit être autorisée par le Préfet.

✓ Une nécessité pour ne pas être dépendant d'une unique ressource (Domazane)

→ S'adapter aux enjeux et risques associés au changement climatique : la régularisation administrative de ce captage est une première étape vers la sécurisation de l'alimentation en eau potable avant d'avoir une réflexion plus globale sur les opportunités de nouvelles ressources/d'interconnexions

→ Palier temporairement à une défaillance de la production en eau potable sur le site de Domazane, en lien avec les réserves de stockage des réservoirs de la commune

Dossier d'enquête publique – Captage de Couthiol

Grandes lignes du dossier

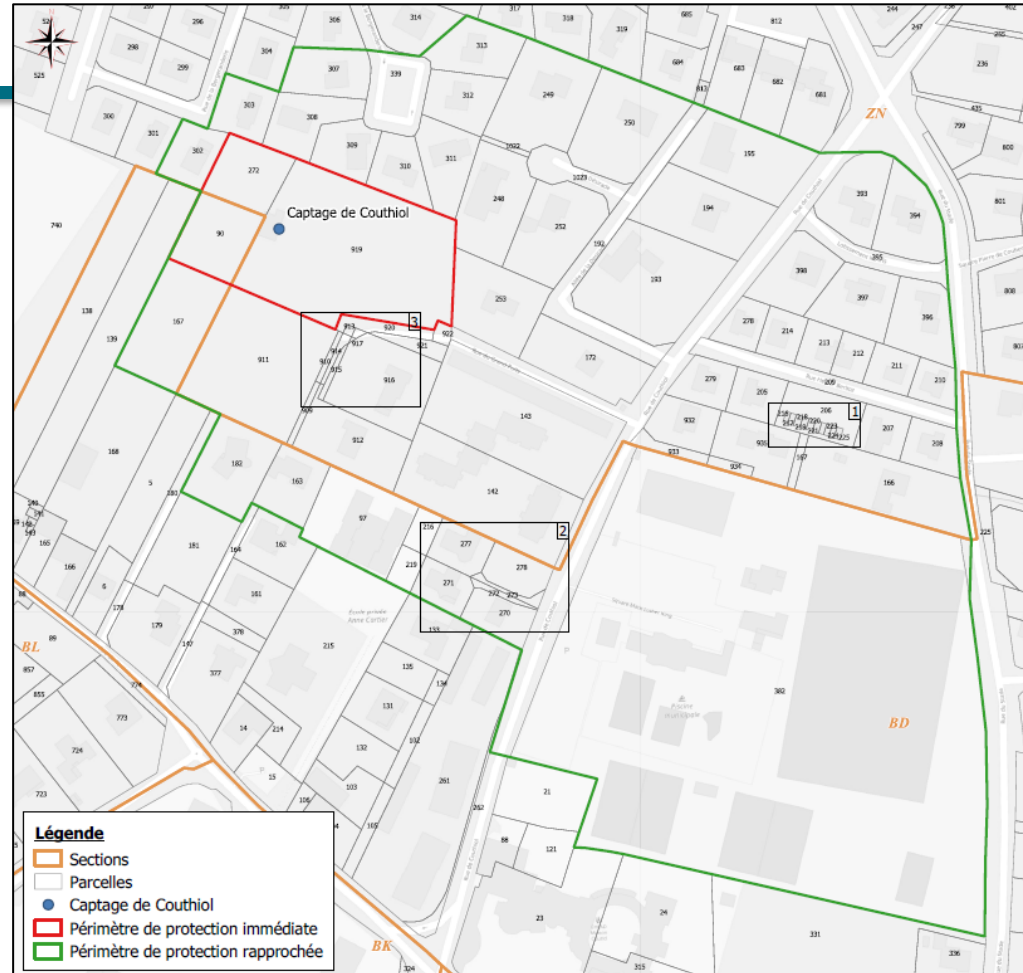
✓ Prescriptions par l'Hydrogéologue Agréé d'utilisation du captage uniquement en secours du captage de Domazane

→ Cadrage des volumes de prélèvement autorisés :

- Débit horaire : 170 m³/j ;
- Volume journalier (pointe) : 1530 m³ ;
- Volume annuel maximal : 30 000 m³

✓ Définition de périmètres de protection du captage par l'Hydrogéologue Agréé et d'une liste de prescriptions et d'interdictions

- PPI (linéaire rouge) : Autorisation uniquement des activités liées à l'exploitation/la maintenance du forage ;
- PPR (linéaire vert) : Interdiction de construction de puits perdus / captage de plus de 10000 m³ par an / épandage de boues / dépôts d'ordures ménagères /réservoirs d'hydrocarbures liquides /excavations de plus de 3 m



Dossier d'enquête publique – Captage de Couthiol

Grandes lignes du dossier (suite)

✓ Prescriptions par l'Hydrogéologue Agréé de travaux liés à la protection de la ressource

→ Mise en place d'une surveillance du captage et de ces équipements :

- Installation d'un piézomètre pour permettre le contrôle de la qualité de l'eau en amont du forage → Creusement d'un forage d'observation / installation et raccordement à l'électricité d'une petite pompe immergée ;
- Test semestriel du bon fonctionnement des pompes et du système de chloration ;
- Surveillance de la qualité des eaux via une analyse semestrielle simple (bactériologie et hydrocarbures totaux) + analyses réglementaires demandées par l'ARS

→ Evaluation du coût des travaux :

Description des travaux	Unité	Quantité	Prix total (HT)
Périmètre de Protection Immédiate(PPI) du captage			
Création d'un forage d'observation (piézomètre) – 16 m – PVC 125/140 mm	f	1	6 500 €
Fourniture et mise en place d'une petite pompe immergée	f	1	1 200 €
Raccordement électrique de la pompe	f	1	4 800 €
Total travaux (HT)			12 500 €

✓ **Engagement à prendre par la Collectivité de créer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux**



RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE DE COUTHOL ET DE SES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION – DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



MERCI DE VOTRE ATTENTION